

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 67 (1979)

**Heft:** [9]

**Artikel:** Information professionnelle de l'ASF : petit panorama des professions touchant aux animaux

**Autor:** Bertaudon, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275673>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Information professionnelle de l'ASF

### *Petit panorama des professions touchant aux animaux*

Pour nombre de jeunes, les métiers en relation avec les animaux sont des professions de rêve. Le bonheur qu'ils peuvent éprouver en la compagnie de leur animal préféré, à le soigner et à vivre avec lui, leur semble préfigurer celui qu'ils auront à s'occuper professionnellement d'animaux. Ils ne peuvent pas savoir que ce transfert d'un violon d'Ingres au plan professionnel conduit à une image faussée par le manque de contact avec la réalité du travail quotidien dans ces professions. On ne peut donc que les encourager à effectuer un stage préprofessionnel dans une telle entreprise ou à s'y engager comme aide durant les congés scolaires.

#### **Les professions touchant aux animaux sont-elles des professions de rêve ?**

Les idéalistes, c'est-à-dire ceux qui acceptent les désagréments inhérents à ces métiers — travaux pénibles et salissants — parce qu'ils sont indissociables de la cause qu'ils entendent servir, peuvent éprouver joie et satisfaction à embrasser de telles professions. C'est un amour des bêtes réel et bien compris qui empreint une telle philosophie. (Citons au nombre des désagréments le nettoyage des cages des heures durant, un salaire modeste, un travail physiquement et moralement éprouvant.)

#### **Ce qu'il faut savoir sur les formations...**

Dans les professions citées plus bas (à l'exception du vétérinaire et du zoologiste), il existe peu de possibilités de formation. En conséquence, le nombre des candidatures à une formation dépasse — et parfois de loin — celui des possibilités existantes.

Peu d'apprentissages dans ce domaine sont réglementés par la Confédération : palefrenier, laborant et laborantine en biologie, vendeur et vendeuse d'animaux, aviculteur et avicultrice, agriculteur et agricultrice.

Zoologie et médecine vétérinaire sont des professions universitaires.

Les autres métiers ne font pas l'objet de réglementations officielles. Il existe certaines possibilités de formations privées ou dans des écoles (aide-vétérinaire, en Suisse alémanique ou à l'étranger ; apiculture et berger, à l'étranger également). Pour exercer certaines professions, il faut obtenir une autorisation officielle et acquérir, partiellement en autodidacte, les connaissances nécessaires.

Cette situation pourrait toutefois changer au cours des années à venir, la nouvelle loi fédérale sur la protection des animaux offrant une base légale pour réglementer au plan fédéral un certain nombre de formations dans ce domaine.

#### **... et les débouchés**

La situation n'est pas sans offrir des analogies avec celle des formations : la demande de places dépasse l'offre, ce qui peut se répercuter désavantageusement sur les conditions de travail.

Nombre de professions citées n'offrent que peu ou pas de possibilités de promotion.

Les offices d'orientation professionnelle peuvent donner tous les renseignements complémentaires que l'ont pourrait désirer obtenir.

#### **Professions soignantes**

Gardien et gardienne d'animaux, palefrenier et palefrenière, toiletteur et toiletteuse de chiens, garde-chasse, garde-pêche, berger, bergère, tondeur et tondeuse de moutons.



Dans ces métiers, on soigne l'animal pour assurer son bien-être. On le nourrit, lui assure de bonnes conditions d'hygiène et de santé, on nettoie son logement. Il y faut beaucoup d'amour et de compréhension des bêtes si l'on veut éviter de tomber dans une routine ennuyeuse.

#### **Observation et examen des animaux**

Zoologiste, laborant en biologie, préparateur animalier, vétérinaire, aide-vétérinaire.

Les professionnels de ce groupe portent aux animaux un intérêt scientifique et de ce fait plus objectif ; dans certains métiers, on utilise à des fins scientifiques les animaux de laboratoire élevés à cette fin.

#### **Dressage**

Ecuyer et écuyère ; éducateur et éducatrice de chiens (notamment de chiens d'aveugles, d'avalanches, etc.) ; maître et maîtresse d'équitation, professeur d'équitation ; jockey professionnel ; dompteur.

Il s'agit ici d'éduquer les animaux et de les amener à des prestations qu'ils ne fourniraient pas d'eux-mêmes, et qui, dans les cas extrêmes, vont même à l'encontre de leur comportement normal. Dans les cas les plus favorables, le dressage se fonde sur une relation de confiance entre l'homme et la bête (affection réciproque, persévérance, patience, compréhension, discipline), mais malheureusement dans d'autres moins favorables, il prend appui sur la dureté et la violence.

#### **L'élevage et la vente**

Agriculteur et agricultrice, animalier de laboratoire, apiculteur et apicultrice, pêcheur professionnel, pisciculteur, aquaculteur. Eleveur et éleveuse d'animaux de rapport, reproducteurs ou de race : équidés, ovins, porcins, ruminants ; chiens et chats ; daims, animaux à fourrure ; serpents ; faisans, cailles, etc., sériculteur et séricultrice, technicienne en insémination artificielle, vendeur et vendeuse dans une oisellerie ou un magasin spécialisé en animaux exotiques, etc.

Dans le cadre de l'élevage, ce sont des considérations d'ordre économique qui marquent de leur empreinte les relations entre l'homme et l'animal. L'éleveur doit tenir compte à la fois de certaines contraintes et des besoins des animaux. L'élevage demande aussi de l'amour et de la compréhension pour les animaux, mais la relation y est plus objective que dans les professions soignantes, encore n'y peut-on totalement ignorer les premiers soins et l'observation des « pensionnaires ». Ainsi un apiculteur par exemple doit-il savoir reconnaître et traiter une colonie malade.

**H. Bertaudon**

SOURCE : adaptation d'après un texte d'E. Sigrist, Zurich.